

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

2

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **11 DECEMBRE 2025**

**Objet de la délibération :**

**DELEGATION GESTION  
DE LA DETTE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO  
Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND  
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN, Jacques PEYROT

**Représentants du CSE présent :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2024, le Conseil a autorisé le Directeur Général à réaliser les refinancements de dette dans le cadre suivant :

- Montant global de 10 000 000 € maximum
- Durée : de 10 à 30 ans maximum
- Type de taux : taux fixe
- Niveau maximum de taux fixe :
  - 3,10 % jusqu'à 15 ans
  - 3,60 % de 16 à 20 ans
  - 4,00% de 22 à 25 ans

L'autorisation du Conseil d'Administration arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Afin de poursuivre la gestion active de la dette de Var Habitat, le Conseil est sollicité pour renouveler la délégation au Directeur Général dans les conditions suivantes :

- Montant global de 10 000 000 € maximum
- Durée : de 10 à 30 ans maximum
- Type de taux : taux fixe
- Niveau maximum de taux :
  - 3,10 % jusqu'à 15 ans
  - 3,60% de 16 à 20 ans
  - 4,00 % de 21 à 30 ans

Cette autorisation de contractualisation est valable jusqu'au 31/12/2026.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI